

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/04/16:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 08 avril 2016 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Comptes commune 2015 – Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier receveur et le compte administratif 2015 qui présente un excédent global cumulé de 312 527,79 €, affecté en fonctionnement pour 38 291,36 € et en investissement pour 274 236,43 €.

- Comptes 2015 – Budget Assainissement – Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2015 Assainissement dressé par le Trésorier receveur et le compte administratif 2015 qui présente un excédent global cumulé de 32 625,86 € affecté en fonctionnement pour 9 036,34 € et en investissement pour 23 589,52 €.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

M. le Maire, vu la non-augmentation de ces taux depuis 2011 et compte tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat, propose une légère augmentation des taux de 3,85 % :

1. Taxe d'habitation : 17,52 %
2. Foncier bâti : 10,71 %
3. Foncier non bâti : 27,52 %
4. CFE : 23,87 %

Le Conseil Municipal approuve ces taux à l'unanimité.

- Budget primitif Commune 2016 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à 441 443,34 € en section d'investissement et à 324 319,36 € en section de fonctionnement.

- Budget primitif Assainissement 2016 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 123 208,58 € en section d'investissement et à 53 540,84 € en section de fonctionnement.

- Assainissement collectif : Avenant n°1 à la Convention d'assistance technique :

M. le Maire indique que suite à la nouvelle convention cadre adoptée par le Conseil Départemental lors de la Commission permanente du 14 décembre 2015, il y a lieu de signer l'avenant à la convention signée le 20 mai 2015.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Appréhension des biens vacants et sans maître : convention Commune/SAFER :

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de connaître sur le territoire de la commune les biens vacants et sans maître et d'avoir une cartographie de la propriété communale exhaustive. Il présente à cet effet le contenu de la Convention de Conseil et d'Accompagnement que propose la SAFER. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

- Document Unique : démarche de prévention réalisée avec le soutien du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher :

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de s'engager dans une démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » concrétisée par l'élaboration du « document unique » et propose l'accompagnement par le Centre de Gestion du Cher.

M. le Maire demande également à bénéficier de la subvention du fonds national de prévention de la CNRACL.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Renouvellement matériel (tracteurs) : modalités d'acquisition :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. TURPIN, 1^{er} Maire-Adjoint, décide le renouvellement des deux tracteurs devenus vétustes pour un montant de 29 700 € H.T (après reprise des anciens) et contracte un emprunt AGILOR d'un montant de 29 700 € sur 6 ans au taux de 1,60 %.

Adoption à l'unanimité des membres présents.